

FLASH INFO – Conditions de Vie au Travail : canicule

Depuis 3 ans, vos élus CFTC se mobilisent afin de faire évoluer vos conditions de vie au travail, notamment en ce qui concerne la nécessité d'adapter nos bâtiments aux épisodes de fortes chaleurs induits par le changement climatique.

C'est pourquoi, un questionnaire sur la canicule a été établi par la CFTC et a été largement diffusé sur les différents sites du Loiret en 2021. Suite à votre forte participation, vos représentants CFTC ont analysé les résultats de ce questionnaire et ont porté dans les différentes instances locales (CTL/CSAL et Formation Spécialisée) vos demandes pour améliorer vos conditions de vie au travail.

La direction ne proposait en période de canicule que les alternatives suivantes :

- recours au télétravail ou horaires décalés ;
- emploi de brumisateurs et / ou ventilateurs.

Vos élus CFTC ont proposé des solutions alternatives comme les « cool-roof » (peindre les toits en blanc afin de faire baisser les températures) et l'installation, sur les sites les moins adaptés à l'augmentation des températures, de rafraîchisseurs d'air.

Bien que le principe ait été acté au CTL de novembre 2022, l'ISST (inspecteur santé sécurité au travail) a fait part, lors de la première réunion de la formation spécialisée en 2023, de son désaccord quant à ces installations en les assimilant à des climatiseurs énergivores.

La CFTC a rappelé dans chaque instance où elle a siégé, la nécessité de mettre en place une expérimentation afin d'améliorer vos conditions de vie de travail en période de fortes chaleurs.

Dans le cadre de la dernière réunion de la Formation Spécialisée en mars 2024, la directrice s'est enfin ralliée à notre analyse et a acté le principe d'une expérimentation sur un site à définir concernant la création d'un espace de co-working rafraîchi de 40 m² environ.

Lors du groupe de travail de la Formation Spécialisée du 14/05/2024, M. DRANO a proposé aux membres de la formation spécialisée l'achat de 3 rafraîchisseurs d'air pour la création d'espaces rafraîchis de co-working sur les sites de la Source et de Montargis voire de Gien. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation quant à son efficacité et la fréquence d'utilisation de ces salles par les agents.

La CFTC, porteuse depuis de nombreuses années de vos attentes sur le sujet, se félicite d'avoir convaincu la direction et les autres membres de la formation spécialisée sur la pertinence de la réalisation de ce projet. Dans la mesure où l'expérimentation s'avérerait concluante, d'autres sites devront être équipés. La CFTC a, en prévision, demandé le financement par la Formation Spécialisée, sur le budget 2024, d'un second lot de rafraîchisseurs.

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL du 14/05/2024

L'ordre du jour de ce CSAL a principalement porté sur les sujets suivants : les bilans de la formation professionnelle et de la campagne d'évaluation professionnelle pour l'année 2023.

Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle pour 2023

En 2023, un nouveau système d'évaluation des agents (ESTEVE) a été mis en place. Pour la direction, la forte hausse des recours (AH et CAP) n'est pas significative statistiquement et marginale au regard de la population évaluée.

M. DRANO a rappelé les finalités de ce nouveau système ;

- un évaluateur au plus proche de l'agent ;
- un nouveau modèle de CREP différent selon les grades ;
- une voie de recours unique en CAPN (suppression des CAPL).

Vos élus CFTC DGFIP Loiret ne partagent pas l'analyse de la direction. Tout d'abord, chaque agent évalué est unique. Même si la direction estime que le pourcentage des recours peut être qualifié de « marginal », il convient de souligner que le Loiret se situe au-dessus de la moyenne nationale sur les items suivants :

- pourcentage des recours en CAPN 46 % pour le Loiret (42 % au national) ;
- pourcentage des admissions partielles en CAPN 50 % pour le Loiret (39 % au national).

La CFTC DGFIP Loiret estime au vu de ces résultats statistiques (même marginaux) qu'un dossier sur deux aurait pu trouver une issue favorable au plan local.

Vos élus CFTC vous rappellent qu'il est important d'être vigilants avant la signature de votre CREP et reste à votre disposition pour vous défendre.

Interrogée par vos élus CFTC sur la tendance qui se dessine pour 2024, la direction a répondu que le taux de recours était en baisse pour le Loiret par rapport à 2023.

Bilan de la formation professionnelle pour 2023

Cette année a été marquée par la mise en place de l'application SEMAFOR qui a pour but de rendre l'agent acteur de ses besoins de formation.

En 2023, il a été observé une baisse du nombre de formateurs locaux comparativement à 2022 (90 en 2023 et 117 en 2022). La direction constate un pourcentage très faible des exclus du parcours de formation.

80 % des formations se sont déroulées en présentiel. M. DRANO a tenu à féliciter les formateurs locaux pour leur implication.

La directrice s'est félicité du nombre de participants à la formation obligatoire « éco-gestes ». L'analyse des évaluations des participants est en cours à la formation professionnelle et fera l'objet d'une communication prochainement.

Le plan local de formation 2024 est à la disposition des agents sous Ulysse 45.

DUERP 2024

M. DRANO a annoncé le lancement de la campagne DUERP 2024.

Il devra être tenu, au sein de chaque service, une réunion d'ici la fin du mois de juin prochain.

M. DRANO a insisté pour que les services se concentrent sur les sujets essentiels. Pour les autres sujets, il est possible de saisir la BIL au moyen de sa BALF.

Pour la CFTC DGFIP Loiret, il est très important de participer au DUERP (**D**ocument **U**nique d'**E**valuation des **R**isques **P**rofessionnels) et de faire remonter les risques matériels et psycho-sociaux constatés dans le cadre de l'exercice de nos missions.

